Divorce pour faute

Par papa

j'ai reçu un avis de passage me signifiant une ordonnance de
non conciliation avec assignation.
le lendemain j'ai trouvé dans ma boite aux lettre une
assignation devant le juge au affaires familiale et ceci en lettre ordinaire es ce légal n'ayant rien signé.

remerciements.

Par Indigo

Bonjour Papa,

j'ai reçu un avis de passage me signifiant une ordonnance de
non conciliation avec assignation.

Un avis de passage de l'huissier qui s'est présenté à votre domicile en votre absence.

Si tel est le cas, il convient de vous rendre à son étude pour retirer l'acte, afin, le cas échéant, qu'un avocat, si ce n'est déjà fait, puisse assurer la défense de vos intérêts en se constituant.

"le lendemain j'ai trouvé dans ma boite aux lettre une
assignation devant le juge au affaires familiale et ceci en lettre ordinaire es ce légal n'ayant rien signé".

Si vous étiez absent de votre domicile, il est évident que l'huissier n'a pu recueillir votre signature.

Cordialement,